DÉPÔT LÉGAL
Rhône
n° 247
1882

Deuxième Année. — N° 199 — CINQ CENTIMES — Mardi 14 Mars 1882

LE RÉVEIL LYONNAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ETRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS
8, Rue des Marronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES
Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LE
RÉVEIL LYONNAIS
Journal politique quotidien, républicain indépendant
80,000 Lecteurs
Assure tous ses abonnés à la Cie
LE SECOURS
AU CAPITAL DE DIX MILLIONS
18, Rue des Pyramides, Paris
CONTRE les ACCIDENTS
Il sera remis à tout abonné, victime d'un accident quelconque, en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions
UNE INDEMNITÉ
DE
2 FRANCS PAR JOUR
pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité en cas d'accident, est de 22 francs par an pour Lyon et les départements limitrophes, et de 34 francs pour les autres départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abonnement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les départements limitrophes.

3 francs pour les autres départements.

ALLONS, SAUTE PASQUIN !

Lorsque vous rencontrez le premier électeur venu, si vous lui posez cette question : — Et votre député, qu'en dites-vous ? Que fait-il ? — Il vous répondra invariablement, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent : — Ne m'en parlez pas ; c'est désespérant ; il est comme les autres, il n'agit pas, malgré ses belles promesses ; vraiment, c'est trop se moquer des gens... Mais attendez les futures élections... Nous le renverrons aux loisirs de la vie privée... Nos députés sont bien coupables ! —

Les élections arrivent, et ces mêmes électeurs renvoient à la Chambre ce même député qui pendant toute la législature n'a été fidèle que sur un point : l'infidélité à son mandat.

Les uns sont infidèles en foulant aux pieds leurs engagements et en agissant contrairement à leur parole, les autres en négligeant les intérêts dont ils avaient sollicité la défense.

Cela est lamentable à constater, mais c'est de la plus scrupuleuse exactitude. La plupart de nos députés se trouvent dans l'un ou dans l'autre cas.

Eux seuls ne sont pas condamnables et les électeurs ont bien leur part de responsabilité ces faits.

Ainsi, voyez ce qui se passe pour M. Andrieux, le député de l'Arbresle.

Il est inutile de refaire le portrait si connu de ce maquignon politique qui a roulé dans tous les partis, s'est compromis dans toutes les intrigues et finalement vient d'échouer, après bien des tiraillements, à l'Ambassade de Madrid.

Qui ne se souvient des luttes insensées de l'ex-préfet de police contre le conseil municipal de Paris, de ses mesures arbitraires, de ses violations de domiciles, de ses arrestations illégales et de toutes ces affaires louches et sales dont il fut le héros ou le complice.

Depuis longtemps ce Giboyer plus effronté que celui d'Emile Augier, aurait dû disparaître des tréteaux parlementaires. Il n'en est rien, grâce à la longanimité, à la mansuétude, disons-le, à la faiblesse de ses électeurs.

Pour la seconde fois, il leur fausse compagnie, il se joue de ses promesses et escamote son mandat.

Par qui les citoyens de l'Arbresle seront-ils représentés dorénavant ? Qui veillera à leurs intérêts ? Qui les discutera ?

Ce ne sera pas, à coup sûr, son Excellence Pasquin-Andrieux ; mais ce ne sera pas non plus personne autre que lui. Il a pris ses garanties contre ses électeurs. Il les a roulés.

Afin de ne pas avoir à se soumettre à une nouvelle élection, ce mandataire, aussi extraordinaire que sans vergogne, s'est fait nommer ambassadeur extraordinaire en mission.

Ces sortes de mission ne comportant qu'une durée de six mois, il n'est pas nécessaire pour les députés qui en sont investis de donner leur démission. Seulement comme les six mois sont indéfiniment renouvelables, le sire de l'Arbresle en sera quitte pour faire rafraîchir son titre d'ambassadeur, à échéance fixe, comme un vulgaire billet à ordre.

Que pensez-vous de ce tour de passe-passe, braves citoyens de l'Arbresle ? Une première fois, c'était déjà trop et d'un bien mauvais exemple. Vous vous disiez sans doute qu'étant préfet de police, à Paris, votre mandataire pouvait encore à la rigueur s'occuper de vos affaires. Mais cette fois, il n'y a pas d'illusion qui tienne. Vous êtes bien et dûment lachés, et avec une rare impudence.

L'ami de la veuve Leroy a agi avec une certaine prévoyance. Il a compris qu'il n'est si bonne plaisanterie qui ne s'use, et en véritable maître Gonin qu'il est, il a esquivé l'assentiment de ses électeurs.

C'est à eux à juger leur mandataire et à montrer à tous leurs concitoyens de France quel est le devoir à remplir en pareil cas. Qu'ils se réunissent, nomment des délégués et que ces délégués somment publiquement M. Andrieux de donner sa démission.

Il est honteux que toute une circonscription devienne ainsi une sorte de bourg-pourri d'un homme. C'est un scandale auquel les citoyens de l'Arbresle sauront mettre fin, en prouvant à leur député qu'ils ne sont pas dupes de ses pasquinades.

Ils rendront ainsi service à toute la démocratie française.

M. Andrieux, en évitant de se soumettre à la réélection, s'est condamné lui-même et a prononcé la déchéance morale de son mandat.

Aux électeurs de l'Arbresle à rendre cette déchéance effective.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 mars.

L'expulsion des étrangers

Deux amendements au projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 7 de la loi des 3-11 décembre 1849, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France, viennent d'être déposés, l'un par M. Talandier, l'autre par M. Escanyé.

L'amendement de M. Talandier a pour objet de ne permettre l'expulsion que des étrangers ayant été condamnés en France pour crimes ou délits de droit commun.

L'amendement de M. Escanyé demande que les étrangers qui compromettraient la sécurité publique, soient astreints à se rendre dans une localité déterminée et à y demeurer pendant un laps de temps qui ne pourra pas excéder une année.

Jury pour les accidents

On a distribué samedi aux députés une proposition de loi de MM. Henry Maret, de Lanessan, Clovis Hugues, Salis, Clémenceau, Ménard-Dorian, etc., relative à la constitution d'un jury spécial pour les accidents.

La tournée de M. Tirman

La tournée de M. Tirman, gouverneur civil de l'Algérie, dans la province de Constantine, se poursuit dans les meilleures conditions possibles.

M. Tirman est attendu à Alger, le 18 mars, et à Paris, du 23 au 24.

Négociations franco-anglaises

On annonce que de nouveaux documents relatifs aux négociations du traité de commerce entre la France et l'Angleterre seront publiés dans le courant de la semaine prochaine et compléteront l'historique des négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent.

LES JOURNAUX

Paris, 13 mars

Le *Voltaire*, qui se prononce pour l'augmentation de l'indemnité parlementaire, a moins d'enthousiasme pour l'abonnement à prix réduits aux chemins de fer. Les deux questions n'ont d'ailleurs, dit-il, aucune connexité.

— La *République Française*, répondant aux journaux qui demandent l'élimination du pouvoir occulte, déclare que ce pouvoir occulte n'existe pas.

— Le *Journal des Débats* demande ce que le parti de l'intolérance, au Sénat, a gagné en ajournant à quelques mois l'application de la loi sur l'enseignement obligatoire, sinon de rendre plus difficiles certaines transactions.

— La *Justice* voudrait des réformes dans la nomination des juges avant de supprimer l'inamovilité.

— Le *Soleil*, discutant la situation financière, demande qu'on fasse rendre à nos douanes tout ce qu'elles peuvent donner, afin de combler les déficits, s'il est impossible de faire des dégrèvements.

— La *Paix* espère que la Chambre ne suivra pas la commission de la réforme de la magistrature et se ralliera au projet du gouvernement.

— Le *Parlement* dit que la situation parlementaire du cabinet est rendue solide par l'impossibilité, pour les radicaux, de le renverser.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

L'exemple de M. Mir qui a donné sa démission de membre de l'Union républicaine pour se faire inscrire à la Gauche radicale, sera, assure-t-on, suivi par plusieurs députés mécontents de l'attitude prise par le bureau de l'Union républicaine qui recommande l'abstention aux membres de ce groupe dans toutes les questions importantes afin de réduire la majorité gouvernementale.

DROIT DE COALITION

L'Extrême gauche s'est réunie avant la séance pour discuter la proposition de loi due à l'initiative de M. Ernest Lefèvre sur le droit de coalition. Ce projet, ayant été adopté, a été déposé sur le bureau de la Chambre à la fin de la séance.

LES AGENTS DES CHEMINS DE FER

La commission relative à la réglementation des chemins de fer avec les agents commissionnés a nommé président, M. de Janzé, et secrétaire, M. Delattre.

LA SÉANCE

Séance du 13 mars

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

L'élection de M. Léon Renault, à Grasse, est validée.

INTÉRÊT DE L'ARGENT

La discussion continue sur la question de l'intérêt de l'argent.

M. Passy, au nom de la majorité de la commission, combat l'amendement Laroze et insiste sur la nécessité de faire prévaloir la liberté du taux de l'argent en matière non seulement commerciale mais civile.

Il dit que la liberté et la concurrence sont les meilleures conditions pour les emprunteurs et leur salut contre les usuriers.

Le taux du prêt hypothécaire atteint 8 0/0 avec les frais. Il faut reviser les lois actuelles si elles sont insuffisantes pour punir les fraudes en matière de prêt comme en matière de vente, mais proclamer la liberté du taux.

M. Gatineau expose que la suppression de la loi de 1807 serait une inutilité en matière commerciale et un danger en matière civile ; les emprunteurs pauvres, notamment les paysans, perdraient toute protection.

M. Andrieux, rapporteur, approuve l'argumentation de M. Passy, il constate que la Banque de France prête au-dessus de 6 0/0 en matière commerciale, et les Monts-de-Piété au-dessus de 5 0/0 en matière civile.

L'orateur demande la liberté en matière économique. Les ouvriers des champs, pour qui il la réclame, ne sont ni des mineurs ni des incapables. Il rappelle que toute l'Europe, moins une partie de la Suisse, a admis la liberté du taux de l'intérêt.

Les Chambres de notaires et celles de commerce réclament une réforme.

Après une explication de **M. Brisson** sur la façon de procéder au vote de la loi, **M. Bovier-Lapierre** combat le projet, il constate que le capital est une propriété toute spéciale, la liberté ne doit pas intervenir dans la question, parce que la partie est inégale entre les prêteurs et les emprunteurs.

M. Léon Say critique la distinction établie entre les capitaux mobiliers et les capitaux immobiliers. Il ajoute qu'il n'existe aucune difficulté en matière commerciale. On peut déterminer ou réprimer certains délits de matière civile ; mais la proclamation du principe de la liberté de l'argent sera une réforme salutaire.

M. Martin Nadaud dit que la loi discutée n'améliorera nullement la situation des cultivateurs et des ouvriers. Il préconise le système des banques libres et demande l'abolition du privilège de la Banque de France, qui amènera la vraie concurrence de l'argent.

L'article 1er est adopté, après des observations de **M. Vilain.**

L'amendement maintenant les lois de 1807 et de 1850, en matière civile, est adopté par 305 voix contre 159.

L'article 1er, modifié par cet amendement, est adopté.

Sur la demande du rapporteur, le projet est renvoyé à la Commission.

CHEMIN DE FER DU SÉNÉGAL

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit pour les travaux de chemin de fer du Sénégal.

M. Janvier de Lamotte se déclare contre l'ouverture du crédit.

Après une réplique du sous-secrétaire d'Etat de la marine, le projet de loi est adopté par 363 voix contre 16.

La Chambre adopte par 331 voix contre 59, le projet de loi relatif au crédit de 118,000 francs pour l'achat de quatre tableaux de Courbet.

La séance est levée à 5 heures 50.
Demain séance, à 2 h.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 11 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

Le Sénat adopte un crédit de 100,000 fr. pour l'exposition de Vienne et un crédit de 5 millions pour un remboursement d'obligations.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. de Broglie demande la suppression des mots « instruction morale et civique », qu'il considère comme dangereuse, parce qu'on supprime le mot Dieu.

L'orateur, rappelant le ministère de M. Paul Bert, constate que les ministres qui se succèdent n'entendent pas de la même façon l'instruction morale, et il voudrait qu'au-dessus des ministres il y eût une garantie.

Quant à l'enseignement civique, l'orateur rappelle également le ministère Bert succédant à celui de M. Jules Ferry, et cite un livre offert par M. Paul Bert aux instituteurs et qui transformait l'enseignement civique en école de parti. Ce livre oublie de parler des noms glorieux de l'ancienne monarchie et, à son avis, blesse la conscience publique en prétendant qu'il n'y avait pas de patriotisme avant 1789.

L'orateur croit qu'en présence des doctrines émises par un homme qui sera peut-être encore ministre il faut des garanties.

Il termine en reprochant au ministre d'avoir fait appel à la peur et de tenir le Sénat sous une menace perpétuelle.

M. Jules Ferry dit qu'il n'a pas besoin de répondre à une interpellation posthume.

M. de Broglie dit qu'il s'attendait à cette réponse, qui prouve que le ministre n'a rien à dire.

M. Buffet demande seulement à M. Jules Ferry si la menace de révision doit servir à engager le Sénat à adopter les autres articles de la loi.

M. Jules Ferry explique que les livres sur l'instruction primaire doivent contenir des notions sur nos institutions mais le gouvernement ne permettra jamais que cet enseignement dégénère en lutte de partis.

M. de Ravignan demande si le ministre approuve ou non le livre de M. Paul Bert.

M. Jules Ferry répond qu'il y a un programme, mais non pas des manuels officiels d'instruction.

M. Baragnon demande si le livre en question est enseigné dans les écoles.

M. Jules Ferry répond que non.

M. Baragnon demande comment le ministre ferait pour l'empêcher d'être enseigné. Si le ministre l'empêche, il désobligera son parti ; s'il ne l'empêche pas, il n'aura plus le droit de parler d'enseignement obligatoire. On ne pourra plus forcer les enfants à aller à l'école. Pour forcer le mien à y aller, dit l'orateur, il faudrait passer sur le corps de son père.

M. de Gavardie développe un amendement tendant à déclarer que l'instruction religieuse comprendra la récitation du catéchisme.

M. Guiffrey combat l'amendement de M. de Gavardie, qui le retire.

Le paragraphe 1er de l'article 1er est adopté par 181 voix contre 93.

Les autres paragraphes de l'art. 1er sont adoptés.

Tous les autres amendements sont repoussés ou retirés.

L'article 1er est adopté par 177 voix contre 89.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, 3 heures.

La séance est levée à 5 h. 30.

INTÉRIEUR

Paris, 13 mars.

GRÈVES DU GARD

M. Fournières a fait hier, à Alais, une conférence à la suite de laquelle des félicitations ont été votées à M. Desmons, à l'unanimité, pour avoir défendu les grévistes à la tribune.

A L'« OFFICIEL »

Le *Journal officiel* annonce que M. Ruef percepteur à Arles, est nommé receveur particulier à Prades.

M. Guède est nommé directeur des constructions navales.

INCIDENT DE L'ÉLYSÉE

MM. Wilson et Scholl tiraient des armes hier à l'Elysée. Le fleuret de M. Scholl s'est brisé et a blessé M. Wilson à la cuisse. La blessure est très légère ; elle n'a pas empêché M. Wilson de présider le banquet de la presse départementale.

L'INCIDENT SKOBELEFF

Berlin, 13 mars.

Le *Tagblatt* vient de publier le texte du discours du général Skobeleff prononcé lors de son passage à Varsovie, mais qui était resté imparfaitement connu jusqu'ici, le général n'ayant pris la parole que dans un cercle intime presque exclusivement composé d'officiers russes. Voici en quels termes s'est exprimé le général, répondant aux réflexions et aux critiques provoquées par ses précédentes paroles :

Si les étrangers me traitent d'orateur vaniteux, vous, messieurs, vous savez que je suis un homme non de paroles, mais d'action. Vous qui me connaissez, vous savez qui je suis ; je ne parle pas à la légère et ma langue n'a pas trahi ma pensée quand j'ai dit qu'un bon patriote russe doit aspirer à amener la ruine d'un empire créé par le chancelier allemand.

Or, le meilleur des Russes, c'est notre czar. Vous savez, messieurs, et toute l'Europe sait ce qu'il pense de la grande question slave. Si même vous me trouvez ici, par les ordres du czar, vous pouvez voir dans ma présence une nouvelle humiliation de la part de cet homme, qui, par *le fer et le sang*, a fondé un empire dont la ruine ne peut être accomplie que par *le fer et le sang* de la Russie.

La *Gazette de la Croix*, qui est le journal de la cour, remarque que les dernières violences de langage du général russe sont d'autant plus graves qu'elles ont été prononcées au moment même où leur auteur était en route pour Gatchina, où le czar l'avait appelé pour lui en demancer compte. Ce journal conclut que, en conséquence, on ne saurait attacher aucune valeur aux assurances pacifiques du czar dans un pays où les généraux gouvernent.

Londres, 13 mars.

D'après une dépêche reçue par le *Times*, de son correspondant à Berlin, le czar n'a pas encore reçu le général Skobeleff et ce dernier déclare, à qui veut l'entendre, qu'il ne s'attend nullement à recevoir un accueil désagréable à Gatchina.

Berlin, 13 mars.

La *Bohémia*, organe officieux, publie un article intitulé : « La paix ou la guerre », et conclut pour la guerre.

ÉTRANGER

ITALIE

La question tunisienne

Rome, 13 mars.

Le *Popolo romano* insiste sur la nécessité de régler la situation en Tunisie ; il admettrait la formation d'un corps d'indigènes qui serait chargé d'assurer la sûreté publique et qui serait commandé par un Français. Il accepterait une solution analogue pour les douanes. Enfin, la France pourrait fournir au bey un ministre des affaires étrangères, à la condition que les puissances le considéreraient comme ministre du bey et non comme un ministre de la France.

Pour la commission chargée du contrôle financier de la Régence, la France devrait accorder une représentation équitable aux puissances qui ont en Tunisie des intérêts assez considérables. Elle pourrait d'ailleurs annexer à l'Algérie le territoire des Kroumirs pour mettre fin aux incursions des tribus insoumises.

L'article fait sensation ici, parce qu'il est considéré comme l'expression de l'opinion de plusieurs membres du cabinet.

RUSSIE

Procès des Nihilistes

Saint-Pétersbourg, 13 mars.

Le sénateur Belostozki a lu, dans sa forme définitive, en présence des défenseurs du procès Trigonia, le jugement rendu.

La plupart des condamnés à mort auraient dit-on, l'intention de former un recours en grâce par l'intermédiaire de leurs défenseurs.

On leur a accordé jusqu'à la fin mars pour en appeler, et, après ce délai, la décision finale restera entre les mains du czar.

ÉCOSSE

Lettre d'Archevêque

Dublin, 13 mars.

Une lettre pastorale de l'archevêque de Dublin blâme sévèrement les associations secrètes de l'Irlande qui ordonnent les meurtres ; elle condamne le manifeste contre le paiement des fermages et exprime sa satisfaction de l'échec de l'attentat contre la reine, qu'elle appelle le modèle des vertus.

LE DANGER TUNISIEN

Paris, 13 mars.

S'il ne reste rien de l'œuvre accomplie par le ministère de M. Gambetta, il n'en est malheureusement pas de même des actes qu'il a provoqués pendant que, président de la Chambre, il dictait ses volontés aux ministres, jouissant ainsi de tous les privilèges du pouvoir sans en avoir les redoutables responsabilités.

On lira plus bas une dépêche de Tunis d'après laquelle de nouveaux désordres auraient éclaté près de la frontière tripolitaine.

Nous voilà donc encore menacés de nouvelles complications de côté, et nous ne sommes pas au bout !

Une dépêche de Londres annonce que, d'accord avec l'Italie, l'Angleterre fera une enquête sur les récents massacres de Tunisie ; plusieurs victimes étant sujets italiens ou anglais.

Enfin l'on signale plusieurs engagements entre les Arabes et les Français.

Où tout cela nous conduira-t-il ? On ne peut le savoir, mais l'avenir est gros de dangers.

Du reste, les journaux qui ont le plus approuvé l'expédition de Tunisie commencent aujourd'hui à concevoir des inquiétudes sérieuses, et nous avons pu relever, non sans étonnement, dans le *Journal des Débats*, le singulier vœu qui suit :

« Jamais la Tunisie n'a été une contrée calme ouverte aux étrangers, où l'on pût vivre et circuler dans tous les sens sans l'ombre d'un péril. *Il a suffi d'une expédition pour la rendre presque inhabitable.* »

Voilà dont le résultat de la campagne défendue du haut de son siège, avec la passion que l'on n'a pas oubliée, par l'ancien président de la Chambre.

Et cet homme compte encore des partisans en France ! N'est-ce pas une honte ?

Voir les dépêches de dernière la heure à la troisième page

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 13 mars 1882.

Mon cher Directeur,

La grève continue et nul ne peut prévoir ce qui va se passer.

Ce que je puis affirmer, toutefois, c'est que les ouvriers sont parfaitement décidés à faire respecter l'ordre, et que la ville de Roanne n'aura pas à craindre les scènes scandaleuses de la Grand'-Combe et de Bessèges.

Ah ! ceux-là sont bien coupables qui ne veulent pas entrer dans la voie d'un arrangement *loyal*, qui prétendent faire des concessions énormes, alors que les articles qu'ils paraissent sacrifier ne sont presque jamais confectionnés dans leurs ateliers.

Leurs concessions jésuitiques ont pû produire une certaine impression sur le procureur de la République ; c'est même ce qui peut expliquer son attitude dans les réunions qu'il s'était donné la mission de présider ; mais, en magistrat plus habitué à requérir l'application de la loi qu'à juger une question commer-

ciale de cette nature, M. Mallein a fait fausse route et a rendu très difficile la tâche dévolue à M. Thomson, qui doit avidemment s'en apercevoir à l'heure actuelle.

L'intervention de M. Mallein a rendu les ouvriers défiants, et il est incontestable qu'à leur première entrevue avec M. le préfet, ils se sont tenus sur la défensive ; je ne puis les blâmer, j'en aurais fait autant.

LES GRÉVISTES

Il s'agit de bien déterminer la situation des grévistes.

Depuis près d'un mois, ils résistent à la pression de la gent négrière ; ils dédaignent les menaces dont ils sont l'objet, menaces d'autant plus ridicules qu'ils connaissent la situation pécuniaire très exacte de ceux qui se vantent de les réduire par la famine ; de faire continuer la fermeture des tissages jusqu'au mois de septembre ; (ce qui, entre parenthèses, a excité dans une réunion publique un succès de fou rire des plus prononcés).

Combien y en a-t il donc parmi les ONZE vitellius de la fabrication qui pourraient tenir un mois encore ?

Il ne m'appartient pas de répondre à cette question, mais des renseignements précis me permettent de dire qu'ils sont peu nombreux.

Les grévistes le savent, et si les fabricants comptent sur la faim pour faire capituler ces braves ouvriers, ces derniers sont en droit de compter sur autre chose pour contraindre les fabricants à se montrer moins inhumains : la question d'argent est tout.

Quoi qu'il en soit, la grève ne peut durer éternellement ; comment les ouvriers rentreront-ils, quand rentreront-ils ?

C'est la question qui me préoccupe ; les avis sont divisés à ce sujet.

Le mien est parfaitement arrêté ; je ne crois pas devoir le donner ici, ne voulant, en quoi que ce soit, paraître influencer les délégués de la grève ; mais je crois être dans le vrai, bien que cet avis, que je ne suis pas seul à partager, rencontre quelques oppositions.

Je reviendrai sur ce chapitre.

L'ENTREVUE D'AUJOURD'HUI

Il est tard, et je ne puis entrer dans de grands détails.

M. le préfet, accompagné de M. le sous préfet, s'est rendu à midi au comité central de la grève.

Après des pourparlers assez longs, les grévistes revenant sur une décision bien arrêtée, non seulement de ne plus faire une seule concession, mais encore de retirer celles qu'ils avaient faites primitivement, ont accordé à M. Thomson de maintenir leurs concessions précédentes et en ont ajouté même une nouvelle concernant les bobineuses ou canneteuses, du consentement, du reste, de ces dernières.

« Mais, ont-il ajouté, c'est *tout* ce que nous pouvons faire. »

Nous sommes heureux de constater ce fait, qui prouve que les tisseurs roannais comprennent la situation du pays et qu'ils donnent, en ce moment, une nouvelle leçon aux ONZE, *Bréchard*, *Michalon*, *Duperray*, *Sérol* et autres exploiteurs de ce qu'ils appellent les « *machines humaines* ».

Si M. Thomson ne réussit pas à arracher aux fabricants une concession réelle, la greve va continuer.

Soyez bien convaincu que je n'exagère en rien la situation, et afin de fixer définitivement l'opinion publique, je me propose de faire une galerie des portraits des ONZE ; je la commencerai demain, j'ai suffisamment de renseignements pour cela.

Fouetter et écraser l'ouvrier, c'est leur méthode ; je leur répondrai par la flagellation de la publicité, et s'ils ont de l'argent pour combattre les ouvriers, les ouvriers auront une plume pour se venger.

A chacun son capital.

Henry LAPEYRE.

P. S. — M. le Préfet tente en ce moment une nouvelle démarche auprès des fabricants.

SOUSCRIPTION
POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 12e et 13e liste....	297 65
Cueillette faite par les ouvriers en sparteries de la maison Farnon-Renoux, rue du Sacré-Cœur, versée par les citoyens Guimet et Broisin.....	8 ..
Collecte faite entre les ouvriers de la maison Gigodot-Laprovote (fondeurs et fer), versée par le citoyen Savignet.....	21 75
Collecte faite entre les ouvriers de la maison Mabilon-Corbeau, versée par le citoyen Savignet.....	3 ..
Quête fête par les citoyens B... et Baron, versée par le citoyen Pertranon.....	4 ..
Total de la 14e liste.....	334 40

***

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Berge, 18, Roanne.

LES MINEURS

On peut affirmer que, s'il y a une question importante, c'est bien la question des mines. Elle embrasse tous les problèmes que soulève le travail et résume, pour ainsi dire, presque la question sociale complète.

Que sont les mineurs au point de vue social ? Leur situation est-elle en rapport avec les services qu'ils rendent et les dangers auxquels ils sont exposés ?

Ce sont eux qui nous procurent le charbon avec lequel on réalise les prodiges que chacun connaît. C'est le charbon qui alimente nos chemins de fer, nos bateaux à vapeur, nos usines ; c'est le charbon qui fournit le gaz et les mille agents thérapeutiques que l'on retire de celui-ci. Et cependant ces hommes ne profitent guère des avantages qu'ils donnent à la société. Ils concourent dans la plus large mesure à la richesse générale et ils n'ont en partage que le grisou, les éboulements, les inondations ou une vieillesse prématurée.

L'Etat ne devrait-il pas intervenir pour améliorer leur sort ?

On nous répond : — Et la liberté du travail.

Mais, vis-à-vis d'eux, chaque jour le Gouvernement porte atteinte à la liberté du travail.

L'Etat, sous forme de concession de terrains houilliers, dispose d'une partie de la richesse sociale en faveur de compagnies.

Or, s'il donne un privilège, il devrait exiger des charges correspondantes, et il ne lui serait pas difficile, croyons-nous, de n'accorder lesdits privilèges qu'à ceux qui laisseraient une partie des dividendes aux travailleurs.

Loin de remplir ce rôle, l'Etat, qui par des dispositions législatives, a sacrifié l'ouvrier à la rapacité des compagnies, intervient encore au profit de celles-ci et sur une simple demande d'un directeur, fait mouvoir les bataillons et la gendarmerie, violant ainsi le droit le plus sacré : celui de travailler ou de ne pas travailler.

Pour justifier sa conduite, il se sert de maints prétextes : les mineurs ont arboré le drapeau de la misère ; ils courent de mine en mine ; ils se sont approchés des puits ; il y a des meneurs qui les conduisent aux ventilateurs pour les détruire, etc.

Certains ouvriers tentent d'exercer une pression sur leurs camarades — c'est possible ; — ils les menacent — c'est encore possible ; mais n'est-il pas évident que des desherités, en présence des lois implacables et des privilèges abusifs dont ils sont les victimes, sont fatalement amenés à agir de la sorte ?

Les actionnaires des Compagnies n'exercent-ils pas une pression sur les administrateurs pour leur faire obtenir la quintessence des forces des travailleurs ? Les administrateurs n'exercent-ils pas une pression sur les ingénieurs et les contre-maîtres et même sur les ouvriers au moyen de l'arme du retrait d'emploi ? Les actionnaires et les administrateurs n'appartiennent-ils pas, d'ailleurs, à la magistrature qui dispose de la loi, à l'administration qui dispose de la force armée ?

Changez le monstrueux régime actuel et donnez aux travailleurs le produit intégral de leur travail, vous n'aurez plus à redouter ni menaces, ni grèves.

AMOUROUX.

APPEL
De la Commission d'organisation pour la célébration du 18 Mars

CITOYENS,

La Commission d'organisation fait appel à tous les citoyens qui acclament dans l'héroïque mouvement du 18 Mars l'aurore de la Révolution prolétarienne, et les invite à se joindre à elle pour en célébrer le onzième anniversaire.

Le 18 Mars a été l'affirmation la plus haute du droit populaire. Il a proclamé les principes de justice, d'égalité, de liberté et de solidarité. Son drapeau a été celui de tous les exploités, de tous les déshérités. Il a été l'éclatante revendication de la République démocratique et sociale.

Cette date mémorable dans les annales du prolétariat ne doit pas passer inaperçue à Lyon.

La commission a donc organisé une grande réunion privée, le 18 mars, salle de la Perle.

Elle compte sur le concours de tous les républicains socialistes qui ne se leurrent pas sur la signification du mot République. Dix ans du régime bâtard que nous subissons, nous ont montré que nos dirigeants, bien éloignés de satisfaire les aspirations nationales, se sont bornés à replâtrer les lois anti-républicaines.

Honneur au 18 mars ! Vive la République sociale !

La Commission :

HŒUR, BRACHET, BLEIN, MICHEL, J. PORCHERON, MAZENOD, BONNEVIAL, MARTIN, DELANGE, DELOCHE, Martin RÉGIS, NIGAUD.

N. B. — La commission prie les groupes ou citoyens qui auraient des communications à lui faire, de les adresser au secrétaire, le citoyen J. Cœur, rue Imbert-Colomès, 33.

***

Citoyen,

Vous êtes invité à une réunion privée, qui aura lieu le samedi 18 mars, à 8 heures du soir, salle de la Perle, place de la Croix-Rousse, 8, avec le concours des citoyens Frédéric Cournet, membre de la Commune, des citoyens Vinant et Goulé, du comité révolutionnaire central de Paris et de la banlieue.

ORDRE DU JOUR :

Le dix-huit mars 1871.

Lecture du manifeste du Comité d'organisation.

Pour le Comité,
Martin RÉGIS.

Les portes seront rigoureusement fermées à 8 heures 3/4.

***

On trouvera des lettres aux adresses suivantes :

Premier arrondissement. — Martin, libraire, montée des Carmélites, 13.

Deuxième arrondissement. — Charpy, rue Duhamel, 11 ; Bardin, cours Perrache, 12 ; Laverrière, rue de la Barre, 12.

Troisième arrondissement. — Teyre, rue Pierre-Corneille, 168.

Quatrième arrondissement. — Cercle d'études sociales, place de la Croix-Rousse, 4 ; Cercle du parti ouvrier, boulevard de la Croix-Rousse, café Ricotier.

Cinquième arrondissement. — Thevenet, rue de Bourgogne, 9, Vaise.

Sixième arrondissement. — Michel, rue Duguesclin, 133, de 8 à 9 heures du soir.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 mars de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

OBSERVATOIRE DE LYON

La distribution des pressions à la surface de l'Europe s'est un peu modifiée depuis samedi : le maximum 775mm, s'est transporté sur les Iles Britanniques, tandis qu'une légère baisse se produisait sur le Sud-Est de la France et sur la Méditerranée.

L'arrivée de courants de Nord-Ouest relativement froids, au dessus de nos régions, a été la conséquence de ce changement.

En effet, au sommet du Verdun, le thermomètre marquait hier matin 7 degrés par un ciel clair, tandis que ce refroidissement se produisant dans un air très chargé de vapeur d'eau, a occasionné la production de brouillards.

Temps probable : Assez beau, brumeux.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

BANQUE DE LYON & DE LA LOIRE

Nos articles précédents nous ont amené une suite de questions. Nous avons répondu à quelques-unes qui étaient à notre connaissance ; nous prions nos lecteurs, s'ils le peuvent, de nous renseigner sur la suivante :

On est en quête d'un général polonais ou russe qui est venu à Lyon avec diverses autres notabilités de même race, l'été dernier, et qui a participé au banquet *du prince* à la place distinguée que lui attribuait son rang et la confiance du gouvernement russe. (Voir notre article du 8 courant.)

Il a déjà été offert une récompense honnête à ceux qui retrouveraient ce général dans l'annuaire militaire russe et, jusqu'à présent, malgré d'actifs efforts, les rechercheurs d'objets perdus n'ont annoncé aucune découverte.

Nous reviendrons sur cet épisode curieux et grotesque.

CRÉDIT DE LYON

Nous apprenons avec plaisir que bon nombre de créanciers, comprenant leur intérêt, se sont empressés de venir signer dès le premier jour leur acceptation au concordat de la Banque de Lyon et de la Loire.

On évalue le chiffre d'acceptation à plus de huit millions et plusieurs créanciers empêchés ont envoyé leur adhésion, ce qui porterait le chiffre à douze millions.

Ce concordat, comme nous l'avons dit, valant mieux que la hideuse et ruineuse faillite, qu'on se hâte donc de signer et que les millions soient remis dans la circulation pour le besoin du commerce et de tout le monde.

Nous ne pouvons qu'encourager un arrangement qui nous semble ce qu'il y a de mieux pour sortir d'une léthargie qui, prolongée, amènerait tant de personnes à une ruine fatale.

THÉATRES

LES CONTES D'HOFFMANN

M. Campocasso, désespéré, renonce décidément à donner les *Contes d'Hoffmann* qu'il avait promis depuis si longtemps.

Il avait engagé une artiste de grande valeur, Mme Bogdani, qu'il consent à indemniser plutôt que de jouer la pièce.

Mais Mme Bogdani ne veut pas quitter notre ville sans s'être fait entendre, aussi un concert est organisé en ce moment par les soins d'un musicien bien connu à Lyon.

Cette fête musicale aura lieu dans le courant de la semaine prochaine ; on entendra Mme Bogdani dans le rôle de « la Pompée », qui est pour elle un véritable triomphe.

SPECTACLES DU 14 MARS 1882

Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre des Célestins

8 h. — *L'Etincelle.*

Le *Monde ou l'on s'ennuie.*

UNE ENFANT BRULÉE VIVE

Les habitants de la maison portant le n° 118 de la Grande rue de la Guillotière, ont été, hier matin, témoins d'un triste évènement.

La femme Carvat, locataire de cette maison, était sortie vers dix heures pour faire ses provisions de ménage, laissant couchée dans son lit sa petite fille, âgée de quatre ans et demi.

A son retour, elle trouva son appartement rempli d'une si épaisse fumée, qu'elle ne pût pénétrer jusqu'au berceau de son enfant.

Affolée, la pauvre mère se mit à pousser des cris désespérés, qui attirèrent l'attention des voisins.

L'un d'eux, pompier de la troisième compagnie, se précipita, au risque d'être étouffé, et fut assez heureux pour éteindre, à l'aide de quelques seaux d'eau, ce commencement d'incendie.

Malheureusement, la fillette surprise par les flammes, n'avait pu s'échapper et son petit corps portait la trace de nombreuses et profondes brûlures.

Le docteur Crestin, mandé aussitôt, lui prodigua en vain tous les secours de son art. L'enfant expira deux heures après au milieu d'atroces souffrances.

Nous laissons à juger du désespoir de la pauvre mère.

Ce terrible accident, aussitôt connu des habitants du quartier, a provoqué chez tous une émotion profonde.

UN FAIT MYSTÉRIEUX

On nous écrit de Saint-Bonnet-des-Quarts :

La subite et inexplicable disparition de M. Buisson, marchand de grains, habitant notre commune, avait fait naître de nombreux commentaires.

Nous apprenons que le cadavre de cet infortuné vient d'être retrouvé dans la Loire.

Il y a environ 5 jours, un individu vêtu élégamment se présentait chez lui afin de lui vendre du grain « une excellente affaire » disait-il.

Ce dernier ébranlé par cette offre suivit l'inconnu, emportant avec lui une somme de 13 à 1,400 francs. Depuis, il n'avait pas reparu.

Y a-t-il crime, suicide ou accident ?

L'enquête l'établira.

Puisssions-nous ne pas avoir à enregistrer un nouveau crime dans les annales judiciaires de notre département.

CHRONIQUE LOCALE

Hier, au Grand-Théâtre, à la représentation de la *Favorite* un singulier incident s'est produit.

Comme on le sait, c'est M. Lestellier qui devait chanter le rôle de Fernand.

Jusqu'à la fin du premier acte, tout alla pour le mieux et notre ténor demi-caractère obtint même un succès des plus flatteurs.

Au deuxième acte, il se trouva subitement indisposé, et, *paraît il*, dans l'impossibilité de continuer la représentation.

M. le régisseur, en venant déclarer ce fait, annonça que M. Engel voulait bien se charger du rôle de Fernand.

Le public, peu content de cette solution, protesta énergiquement et, au milieu d'un tumulte épouvantable, le régisseur vint annoncer que le contrôle rembourserait aux personnes qui le désireraient le montant de leurs places.

Environ cent cinquante personnes évacuèrent la salle et la représentation put continuer sans encombre.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers d'infanterie seraient autorisés à porter une tunique-dolman dans les mêmes conditions que celles fixées pour les officiers de cavalerie par la décision du 2 mai 1881.

Dans la séance du 1er mars, la société des Science médicales de Lyon a procédé au renouvellement partiel de son bureau pour l'année 1882-1883.

M. Fochier, vice-président, passe de droit à la présidence ; M. Arloing a été nommé vice-président ; MM. Bouveret et Quioc, secrétaires annuels ; M. Icard, secrétaire général ; M. Bianchi, trésorier ; M. Marduel, archiviste, élus pour deux ans l'année dernière, restent en fonctions jusqu'au 1er avril 1883.

Un concours pour le surnumérariat dans les postes et télégraphes aura lieu le jeudi 20 avril 1882 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des postes et télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 1er avril.

Nous apprenons que M. Thierry, professeur à l'Ecole pratique d'agriculture d'Ecully, vient d'être nommé directeur du jardin des plantes de la Martinique, à Saint-Pierre.

Tout en félicitant M. Thierry de cette nomination, nous ne pouvons que regretter son départ, qui privera l'école d'Ecully des connaissances et des services d'un de ses plus éminents professeurs.

On lit dans le *Progrès* d'hier :

Le *Golos* (journal russe) publie un article combattant énergiquement le parti *chanoinisme* russe.

M. Thiers, à la suite de son dernier insuccès électoral, serait-il allé là-bas poser de nouveau sa candidature.

Sapeurs-Pompiers

Une quête spontanée, s'élevant à 260 francs, au profit de l'orphelin de notre vieux camarade, le sergent Jean Baccaud, décédé hydrophobe, a été faite dans le bataillon, et une réunion d'officiers délégués, et convoqués par le commandant, a décidé que le montant de la susdite collecte serait versé en un livret à la Caisse d'épargne au nom de son enfant Claude Baccaud, et qu'il n'en pourra retirer le capital qu'à sa majorité.

On nous écrit de Vienne :

En son temps, nous avons annoncé que le cadavre d'une jeune femme avait été retiré du Rhône, près du ponton où s'arrêtent les bateaux à vapeur.

Grâce aux bijoux et aux vêtements de la noyée on est parvenu à établir son identité.

Cette malheureuse ne serait autre, paraît-il, que la femme du sieur Cochard, marchand de charbons à la Guillotière, chez lequel le parquet de Lyon a fait récemment une perquisition.

En vertu d'une commission rogatoire, le cadavre de la femme Cochard a été exhumé hier matin, et deux médecins de notre ville, MM. Lafaye et Wezyk, ont été chargés de faire l'autopsie.

Sous peu nous espérons faire connaître ce qu'elle révèlera.

Le crime de Villeurbanne

L'instruction continue.

De nombreux témoins ont été interrogés, hier, par M. Cuaz, juge d'instruction.

La plupart de ces dépositions ont trait aux détournements nombreux, commis par l'inculpé A..., alors qu'il était au service du prédécesseur du malheureux Gourbeyre.

Nous avons dit déjà que ces détournements atteignent le chiffre de 2.400 francs.

Quelques habitants de Ste-Foy, témoins indignés des violences journalières exercées par une femme habitant cette commune, sur la personne de son

---

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

44

LES DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

Ah ! s'il était ingénieur, il y a la grande industrie qui prend chaque jour un merveilleux développement.

Enfin, il cherchera ; il a de belles relations et mes amis seront aussi à son service.

Malgré tout, il peut se faire qu'il attende beaucoup.

Eh bien, Mathilde, Sosthène va se trouver dans une situation plus interessante que ta mère, car il est absolument sans fortune, lui.

L'abandonner complètement, c'est-à dire ne rien faire pour lui, serait de l'ingratitude ou manquer de cœur.

D'ailleurs, il est ton frère, le mien. Mathilde, comme à madame de Perny, nous ferons une pension à Sosthène.

La jeune femme resta silencieuse. Elle réfléchissait.

— A quoi penses-tu ? lui demanda le marquis.

— A ce que tu viens de dire.

— Eh bien ?

— Puisque tu crois devoir faire une pension à mon frère, quel en sera le chiffre ?

— Fixe-le toi même.

— Non, toi.

— Dix mille francs, autant qu'à ta mère.

— Edouard, j'ai une autre idée.

— Voyons.

— Je préférerais que tu lui donnasses tout de suite, dès demain, deux cent mille francs.

— Ah ! fit le marquis étonné.

— Oui. Avec cette somme il fera quelque chose, s'il veut travailler ; il pourra prendre une part d'association dans une entreprise ou bien aller faire fortune à l'étranger, en Amérique ou ailleurs.

— C'est bien pensé ; mais si au lieu de cela il s'amuse et mange son capital ?

— Alors, tant pis pour lui ! Il t'aura bien prouvé, cette fois, qu'il est indigne de tes bienfaits.

— Mathilde, tu as l'air de l'accuser.

— Non. Mais c'est triste à avouer, je n'ai en lui aucune confiance.

Le marquis n'insista point.

Il est vrai qu'il pouvait reconnaître que sa femme n'avait pas tout à fait tort.

— Ma mère et mon frère ayant été prévenus par moi reprit la marquise, tu n'auras qu'à leur confirmer demain ce que je leur ai dit aujourd'hui.

Tu leur annonceras toi-même ce que tu veux bien faire pour eux.

Ils pourront rester au chateau jusqu'à la fin de la saison, mais ils ne doivent pas rentrer avec nous à l'hôtel de Coulange.

— C'est bien, répondit le marquis, je causerai de tout cela avec madame de Perny et avec Sosthène.

La jeune femme se leva et s'approcha d'une grande fenêtre ouverte, encadrée de verdure.

— La belle nuit, dit elle, et comme ce ciel est magnifiquement étoilé !

Le marquis vint se placer près d'elle, et, d'un bras, entourant sa taille, il la serra contre lui.

Elle appuya amoureusement sa tête sur l'épaule de son mari et, regardant le ciel, elle murmura :

— N'est-ce pas qu'on est bien, quand on s'aime et qu'on n'est que deux ?

V

LA SECONDE MÈRE

Le lendemain matin, M. de Coulange eut avec son beau-frère, d'abord, et ensuite avec madame de Perny une longue conversation.

Le soir, Sosthène partit pour Paris.

Quinze jours s'écoulèrent sans qu'on entendit parler de lui.

Les relations entre la mère et la fille étaient extrêmement tendues. Elles ne se voyaient plus qu'aux heures des repas et ne se parlaient jamais.

La marquise déployait une activité extraordinaire. Elle avait pris réellement et serieusement la direction de sa maison Lorsqu'elle se trouvait embarrassée, le vieux Firmin était là ; elle ne dédaignait pas de lui demander des conseils et de se servir de sa longue expérience. Elle se rendait compte de toutes choses, voulait tout voir par ses yeux. Mais, toujours affable et bonne, elle n'était jamais tracassière. Ses gens lui obéissaient avec plaisir, sans discuter aucun de ses ordres.

Cette vie active eut pour résultat de l'arracher un peu à ses tristes pensées et de raffermir sa santé, en rétablissant en elle la circulation normale du sang. Elle redevenait vive, alerte ; elle retrouvait sa grâce. Si elle gardait sa tristesse songeuse, si elle avait encore des heures d'abattement, son front s'était éclairci et les fraîches couleurs de la jeunesse estompaient ses joues plus arrondies.

Le marquis voyait s'opérer ce changement à vue avec une joie impossible à décrire.

Un matin madame de Perny reçut une lettre de son fils. Dans la journée elle annonça à son gendre que Sosthène arriverait au château le lendemain et que le jour même elle quitterait Coulange.

— Mais rien ne vous presse, lui dit le marquis ; pourquoi ne restez-vous pas avec nous, vous et Sosthène, jusqu'au jour où nous-mêmes nous rentrerons à Paris ?

Elle se contenta de répondre :

— Vous savez bien que notre présence ici n'est plus possible.

Elle employa la soirée à préparer ses malles avec l'aide de sa femme de chambre.

Quand Sosthène arriva elle était prête à partir. Il n'y eut qu'à charger les malles sur une voiture que le marquis mit à leur disposition.

Sosthène ne demanda pas à voir la marquise. Cependant, au moment du départ, M. de Coulange crut devoir faire prévenir la jeune femme et il alla lui-même chercher le petit Eugène.

Madame de Perny embrassa l'enfant, en paraissant très émue. Elle avait de grosses larmes dans les yeux. Faisant contre fortune bon cœur, Sosthène embrassa aussi le petit garçon.

La marquise venait de paraître, se rendant à l'appel de son mari. Elle vit toute cette scène. Elle sentit son cœur se soulever de dégout.

— Les hypocrites, se dit-elle, sont-ils assez misérables !

Sosthène la salua sans lui adresser une parole, peut-être ne l'osa-t-il point.

— Ma fille, lui dit madame de Perny, vous reviendrez un jour, je l'espère, de vos préventions contre moi et votre frère, et vous reconnaîtrez que nous ne vous avons donné que des preuves d'affection. Avant de se séparer de vous, permettez à votre mère de vous embrasser.

La jeune femme devint très pâle. Pourtant, elle n'osa point repousser sa mère, qui, s'étant approchée d'elle, lui mit un baiser sur le front.

Tels furent les adieux.

La mère et le fils montèrent en voiture et partirent.

La marquise poussa un soupir de soulagement.

— Voilà une première délivrance, murmura-t-elle.

Le château de Coulanges perdait deux hôtes ; mais M. et madame de Coulange en reçurent d'autres, surtout pendant le temps de la chasse, car le grand et le petit gibier abondaient sur le domaine de Coulange. Il y eut des jours où la marquise eut jusqu'à trente invités.

On arriva ainsi jusqu'aux derniers jours d'octobre. Alors on rentra à Paris.

Le 25 décembre, jour de Noël, la marquise de Coulange donna le jour à une petite fille.

Elle était toute mignonne, délicate, même un peu chétive. Mais elle paraissait avoir bonne envie de vivre.

La jeune mère déclara qu'elle ne voulait pas de nourrice, qu'elle tenait absolument à élever elle-même son enfant.

On essaya de lui faire des observations.

— Puis-je nourrir ma fille, oui ou non ? demanda t elle au vieux praticien amené par Ernest Gendron.

Le médecin répondit : oui.

— En ce cas, tout ce que vous pourriez me dire encore est inutile.

On lui laissa donc son enfant, un peu contre le gré du marquis, qui redoutait pour elle de trop grandes fatigues.

M. de Coulange avait voulu profiter de la circonstance pour tenter un rapprochement entre la fille et la mère ; mais il avait complètement échoué.

Madame de Perny n'osa point se présenter à l'hôtel, la marquise ayant déclaré nettement qu'elle ne la recevrait pas.

Le marquis, qui n'avait aucune raison d'en vouloir à sa belle-mère, lui faisait d'assez fréquentes visites, et c'est par lui que madame de Perny savait à peu près tout ce qui se passait à l'hôtel de Coulange.

Etait-ce par calcul ? Sosthène avait loué pour sa mère un appartement rue de Moscou, c'est-à-dire à l'autre extrémité de Paris.

Il était censé y demeurer avec elle ; mais il avait conservé son petit appartement de la rue Richepanse.

Ceci indiquait qu'il ne songeait pas encore à changer son existence et à se créer une position indépendante, comme le lui avait conseillé son beau-frère, en lui faisant gracieusement don de deux cent mille francs.

Tous les quatre ou cinq jours, Sosthène venait voir le marquis.

Il tenait à conserver un pied dans la place.

Il ne parlait jamais de sa sœur et il évitait avec le plus grand soin de se trouver sur son passage.

En revanche, il entretenait longuement le marquis des démarches qu'il ne faisait point, en vue de se procurer une occupation en rapport avec ses goûts et ses aptitudes.

Il semblait naturel que madame de Perny fût la marraine de sa petite-fille ou Sosthène son parrain.

On en parla à la marquise.

Elle répondit froidement qu'elle préférerait que sa fille ne fût jamais baptisée.

Le marquis ne savait plus que penser.

(A suivre.)

jeune enfant, âgé de cinq ans à peine, ont, dans une plainte motivée, signalé ces faits odieux à l'attention de M. le commissaire de police du quartier d'Oullins.

On dit, et nous enregistrons ce bruit sous toutes réserves, tellement il nous paraît en dehors de nature que cette mégère aurait, dans un mouvement de brutalité, jeté son enfant sur le sol avec une telle violence, que le pauvre petit être a eu une jambe de cassée.

L'enquête de M. le commissaire de police nous apprendra ce qu'il y a de fondé dans ces bruits.

Le nommé Jean Maridet, âgé de 55 ans, ouvrier teinturier, a été trouvé pendu dans la chambre qu'il occupe rue de la Vieille, 5.

Tous les secours dont il a été l'objet n'ont pu le rappeler à la vie.

La mort remontait déjà à plusieurs heures.

On ignore les causes de ce suicide.

On nous signale un fait odieux, que nous avons peine à croire, quoiqu'il nous soit rapporté par un citoyen digne de foi.

Un cultivateur de Saint-Genis-Laval, vieillard de 75 ans, voulant mettre un terme aux injures dont il était abreuvé journellement par les siens, s'est précipité hier matin, vers 10 heures, du pont de la Mulatière dans la Saône.

Un courageux citoyen, s'étant porté à son secours, est parvenu à le retirer après des efforts surhumains.

Le croirait-on ?

La famille de ce malheureux prévenue de cette triste tentative, n'a eu aucune parole de pitié pour ce désespéré, et c'est en rechignant que sa femme et ses enfants lui ont donné les soins que nécessitait son état.

Sans commentaires, n'est-ce pas.

Un spectacle burlesque a été offert gratuitement, hier, aux promeneurs de la place Perrache.

Un soldat de la ligne n'avait rien trouvé de mieux à faire pour passer son temps, dans un cabaret, où il était avec plusieurs camarades, que de se déguiser en femme.

Coiffé d'un superbe bonnet à fleurs, affublé d'une taille rose et le reste à l'avenant, fier de son accoutrement, il songe alors à s'exhiber sur la place.

Le malheureux n'avait pas fait six pas qu'il était reconnu, appréhendé par un sergent, de ronde de police, et emmené malgré ses réclamations, dans son costume féminin, au poste de l'état-major de la place, au milieu des risées de la foule.

Le noyé qui a été retiré du Rhône, en aval du barrage de la Mulatière, a été reconnu par sa famille. C'est un nommé B..., chapelier, âgé de 43 ans, habitant Lyon.

Deux commencements d'incendie dans la journée d'avant-hier :

Le premier a éclaté à dix heures du matin, dans la cave de Mme Lartigues, lingère, rue Bourbon, 13.

Il a été éteint par les pompiers de la place Grolier, après une demi-heure de travail.

Le second s'est déclaré à quatre heures et demie du soir, chez Mme Guerrier, rue Juiverie, 10, au 3me étage.

Quelques seaux d'eau jetés par les voisins, l'ont éteint aussitôt.

Tous deux ont occasionné des dégâts sans importance, couverts d'ailleurs par des assurances.

On sait que notre ville est exploitée depuis quelque temps par une bande de faux monnayeurs, qui jettent chaque jour dans la circulation, de nouveaux produits de leur industrie.

Nous ne pouvons que mettre en garde nos lecteurs contre les gens à allures plus que suspectes qui se présentent à la tombée de la nuit, dans certains magasins, et donnent à échanger des pièces de monnaie, que l'on reconnaît — trop tard — pour être fausses.

La police de sûreté étant aussi impuissante à découvrir les faux-monnayeurs que les voleurs, nous avons pensé que ce nouv[illegible] tile.

Dans la matinée d'avant-hier, un chien de forte taille, atteint d'hydrophobie, a parcouru le quartier des Terreaux, mordant sur son passage les chiens qu'il rencontrait.

Poursuivi par des gardiens de la paix, il a pu échapper à leur atteinte.

Des mesures ont été prises pour que les chiens mordus soient immédiatement abattus.

Un vieillard de 82 ans, le nommé Antoine G..., demeurant rue Moncey, a tenté de se suicider avant-hier soir, sur la place des Squares, à la Guillotière, en se frappant de deux coups de couteau.

Relevé par des passants et transporté à la pharmacie Enjolras, cours de Brosses, il a reçu les soins que nécessitait son état. Ses blessures ne présentent aucune gravité.

Par les soins de son fils, prévenu de ce triste événement, le malheureux vieillard a été reconduit en voiture à son domicile.

Le nommé François Personnetta, âgé de 26 ans, sujet italien, sans domicile fixe, est tombé de faiblesse hier sur la place des Jacobins.

Après avoir été l'objet de soins empressés dans une pharmacie du voisinage, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

.·.

Dans la même journée, on a également transporté à l'Hôtel-Dieu le nommé Barthélemy Delcampe, âgé de 44 ans, marinier, quai de Serin, 17.

Comme le précédent, ce malheureux s'est trouvé subitement indisposé sur la voie publique.

Les accidents de voiture :

Hier, à six heures du soir, le cheval attelé à la voiture de M. Vacher, marchand d'huiles minérales, s'est abattu, rue Franklin, et dans sa chute a cassé un de ses brancards.

Un rassemblement assez considérable s'était formé sur le théâtre de l'accident.

.·.

A la même heure, un accident du même genre s'est produit sur la place des Cordeliers.

Les deux chevaux attelés à une voiture de place, se sont abattu à la fois.

Tout s'est borné heureusement à des dégâts matériels, sans importance.

Le « Journal de Guignol »

Le *Journal de Guignol illustré*, le vrai, l'authentique, l'unique *Journal de Guignol* va reparaître.

Tous les Lyonnais se rappellent les luttes énergiques de cet organe populaire contre l'Empire d'abord, puis contre la réaction représentée par les Ducros et Cie.

Le brave Guignol reprend aujourd'hui sa trique célèbre. Il frappera à tort et à travers, sans s'inquiéter des opinions ou des attaches, respectant toujours d'ailleurs la morale et la vie privée.

Aujourd'hui, mardi, sera distribué un prospectus gratuit avec portraits et signatures de Guignol et Gnafron.

Mercredi matin, mise en vente chez tous les marchands de journaux.

Société de la Pensée Libre

4e arrondissement

Les membres de l'administration de la société sont convoqués d'urgence mercredi 15 mars, à 8 h. du soir, au siège social, Grande Rue de la Croix-Rousse, 65, au 1er, 2me montée.

Nota. — Les citoyens et les citoyennes des autres arrondissements qui désirent se mettre de la société peuvent se faire inscrire au siège social, tous les jours, de 6 h. à 9 h. du soir, et à Vaise, chez le citoyen Perrin, rue de la Pyramide, 78, les lundis, mercredis et Vendredis, de 7 heures à 10 heures du soir.

Académie de Lyon

Une session pour la préparation des candidats aux certificats d'aptitude à l'enseignement du dessin aura lieu à Paris, du 6 au 15 avril prochain.

Les candidats, professeurs de dessin dans les lycées, les collèges et les écoles normales primaires pourront, sur leur demande, être admis à suivre les travaux de la ses[illegible]

Toutes les demandes d'admission devront être adressées à l'inspection académique, 66, rue de la République, avant le 20 mars, terme de rigueur.

Mairie du 2me arrondissement

Aujourd'hui mardi à 8 heures précises du soir aura lieu la première conférence publique et gratuite dans la salle de la mairie rue de la Charité.

M. Alexandre Bérard, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, traitera de la *Théorie de l'Emprunt.*

Les enfants de la Côte-Saint-André sont invités pour jeudi 16 courant, à une réunion préparatoire pour leur banquet annuel, brasserie Faure, place du Pont, (Guillotière), à 8 heures précises du soir.

PAILLET.

Cercle d'Études sociales

Place de la Croix-Rousse, 3

Tous les dimanches audit Cercle, grande soirée de famille avec le concours des citoyens Charvet, J. Baron, et B...

Une quête sera faite au bénéfice du Sou des écoles.

Banque de Lyon et de la Loire

Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :

« Aux termes du projet du Concordat, les « créanciers de la Banque de Lyon et de la « Loire recevront le remboursement de leurs « créances, dans les conditions suivantes :

« 1° En argent payé immédiatement après « la clôture du Concordat, 0[0..... 32

« En argent dont le paiement est ga- « ranti dans l'année, 0[0..... 10

« Soit espèces, 0[0..... 42

« 2° En actions, libérées de 500 fr. et « au porteur, de la nouvelle Société, « qui seront délivrées au jour de la « clôture du Concordat, 0[0..... 42

« Soit espèces et titres, 0[0..... 84

« Le surplus qui est de 16 0[0 restera à « payer au fur et à mesure des rentrées « éventuelles de la liquidation, et est gagé « par les sommes à recouvrer sur les débi- « teurs divers, par des diminutions éven- « tuelles du passif, et en sus, par une ga- « rantie donnée par le Crédit de Paris, « jusqu'à concurrence de 759,000 francs en « cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

« La nouvelle Société sera constituée au « capital de 50 millions, y compris les ac- « tions libérées.

La Commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

RIXE SANGLANTE

Saint-Etienne. — Cette nuit un fait grave s'est passé à la porte d'un café de la rue Tarentaise, 46.

A la suite d'une discussion, le propriétaire du café, le sieur Louis Delorme, s'est armé d'une canne à fusil et en a tiré un coup sur le nommé Antoine Royer, âgé de 28 ans, ouvrier mineur, demeurant rue Tarentaise, 65 ; celui-ci a reçu des plombs dans les deux mains.

Le blessé a été conduit à l'hôpital et Delorme, mis en état d'arrestation.

VOL

François Pinatel, âgé de 20 ans, né à Villards et Jean-Marie Cavaret, âgé de 17 ans, tous les deux chiffonniers, sans autorisation et sans domicile fixe, ont été mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'un vol d'objet d'habillement et de litterie, commis au préjudice de M. Granotier, boucher, rue du Treuil, 11.

Le vol a été commis samedi soir en l'absence de la victime, qui l'a constaté à sa rentrée vers minuit.

Chambre syndicale des chefs d'ateliers rubanniers de Saint-Etienne. — Les adhérents qui se réunissent à l'Ecole de la rue des Passementiers et à celle de la rue du Coin, sont invités à une réunion de groupe qui aura lieu jeudi prochain, 16 courant, à 7 h. 1[2 du soir.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport de l'administration. — 2° Inventaire de la maison de fournitures. — 3° Signature de la pétition de l'industrie [illegible] du commerce avec l'Angleterre.

ACCIDENTS

Saint-Chamond. — Dimanche, 12 mars, à l'heure de midi, un accident est arrivé au lieu de la Rive, commune de Lavalla, près du barrage construit sur le Ban.

Une voiture, contenant cinq personnes, arrivait près du bassin, lorsque tout à coup l'animal qui menait le char-à-bancs, prit peur et se précipita dans le ravin d'une profondeur de 50 mètres environ.

Deux personnes qui se trouvaient sur le devant de la voiture et celle qui conduisait l'attelage, eurent le temps de sauter à terre, mais deux dames restèrent dans la voiture qui roula avec elles dans le précipice.

On leur porta immédiatement secours, et l'on put constater que l'une d'elles était grièvement blessée, mais que l'autre en était quitte pour la peur.

Quant au cheval, il est dans un état pitoyable, et l'on craint qu'il ne survive à ses blessures, inutile de parler de la voiture, elle s'est complètement brisée.

— Un triste accident vient d'arriver à l'Horme, commune de Saint-Julien-en-Jarrêt.

Une jeune fille, âgée d'environ huit ans, a eu la jambe broyée par une voiture de marchand de vaisselle. On l'a transportée à l'hôpital de notre ville, où l'amputation a été jugée nécessaire.

Nous ignorons si cette malheureuse enfant aura pu supporter l'opération, qui a dû avoir lieu hier.

ISÈRE

RÉCEPTION A LA PRÉFECTURE

Grenoble. — Notre préfet, M. Pointu, recevra une dernière fois, sans cérémonie, mercredi prochain 15 mars, à neuf heures du soir.

Pendant la soirée, un concert instrumental sera exécuté par plusieurs artistes de notre ville.

LA GRÈVE

Ainsi que nous l'avons annoncé, une entente ayant eu lieu entre patrons et ouvriers, la grève est terminée.

Ce matin, les chantiers ont été ouverts et les ouvriers ont repris leurs travaux.

La chambre syndicale des ouvriers nous prie d'annoncer que les entrepreneurs civils, MM. Michal et Virot, ayant adhéré à la délibération prise par les entrepreneurs, le jeudi, 9 mars, les chantiers de la ville ont été également ouverts aux ouvriers.

MARCHÉ AUX FLEURS

Le marché aux fleurs établi au Jardin de Ville, s'ouvrira le jeudi 16 mars courant.

Il se tiendra la *mardi, jeudi* et *dimanche* de chaque semaine, à partir de six heures du matin.

Il sera encore ouvert la veille des principales fêtes patronales.

Les marchands auront la faculté d'y rester jusqu'au soir.

Pendant la durée des foires, le marché se tiendra sur la grande terrasse du jardin de ville.

LA PORTE DE FRANCE

La nuit dernière, les sieurs Grange et Ravet qui couchent dans la même chambre furent tout-à-coup réveillés par un bruit insolite qui se produisait dans leur demeure.

Ils se levèrent aussitôt et se trouvèrent en présence d'un individu qui, profitant de leur sommeil, se disposait à emporter leurs effets d'habillement.

Joseph Jarroud-Allier, c'est le nom de ce voleur par trop sans gêne, a été écroué.

Vienne. — Les nommés Tony Richard, né à Repwillers (Haut-Rhin), et Séraphin Bourjat, né à Lyon, ont été arrêtés par la police, le premier, pour rupture de ban, le second en vertu d'un mandat d'arrêt.

DROME

CERCLE RADICAL DE ROMANS

Romans.—Il a été fait, dimanche 12 mars, à une réunion du cercle radical de Romans, une collecte au profit du Sou des écoles laïques de Romans. Cette collecte a produit 7 fr. 55 qui ont été versés entre les mains de M. Blanc, trésorier général de la société.

Dans un banquet donné le 12 courant, à Romans, par la Société de bienfaisance des anciens retraités, une collecte faite au profit du Sou des Ecoles laïques a produit la somme de 7 fr. 15.

PUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand. — Hier, à 7 heures du soir, un incendie a éclaté dans la Halle aux toiles.

Dans ce bâtiment se trouvent la Caisse d'épargne, la Bibliothèque universitaire et plusieurs établissements scolaires.

Le feu a pris à un tonneau de goudron. Grâce au concours des pompiers arrivés immédiatement, le sinistre n'a pas eu de suites graves et les dégâts sont peu importants.

DERNIÈRE HEURE

INCENDIE CONSIDÉRABLE

Saint-Étienne, 13 mars.

Ce soir, à dix heures, un violent incendie s'est déclaré rue Boulevard Valbenoîte, 68.

Le feu a pris à un métier d'échantillonneuse sis au troisième étage et s'est propagé chez le locataire voisin où il a dévoré quatre métiers.

Cette maison appartient à M. Faugier et fait aussi façade sur la Grande rue Saint-Roch, 131.

C'est là que les principaux secours ont été organisés.

A minuit tout danger avait disparu.

BOURSE DE PARIS

Du 13 mars 1882

3 0[0	Franç..	83 80	Union génér.	... ..
3 0[0	Amort.	84 07	Crédit de Fr.	... ..
3 0[0	Id. n.	... ..	Foncière lyon	... ..
5 0[0	Franç..	116 32	Banque otto.	737 ..
5 0[0	Italien.	87 30	Banq. autric.	537 ..
3 0[0	Exp. ex.	... ..	Banq. hongr.	450 ..
5 0[0	Turc...	... ..	Autrichien...	642 ..
6 0[0	Egyp. 77	328 ..	Lombard....	305 ..
B. de France		5175 ..	Saragosse...	527 ..
Crédit foncier		1590 ..	Nord-d'Esp.	613 ..
Crédit mobil.		610 ..	Suez	2405 ..
Crédit lyonn.		780 ..	Paris-L.-M.	1715 ..
Mobilier esp.		617 ..	Consolidés	10 15 16

BOURSE DE LYON

Du 13 mars 1882

3 0[0 Franç..	83 50	Suez	... ..
3 0[0 Amort..	84 25	Foncière lyo.	517 50
3 0[0 1881 am.	... ..	Ville de Lyon	92 ..
5 0[0 Franç..	116 70	Vil. Paris 65.	515 ..
5 0[0 Italien.	87 50	Vil. Paris 75.	516 ..
Dette turque..	11 62	Rhône-et-L..	... ..
Dette Egypt.	... ..	Croix-Rous..	370 ..
Mobilier fran.	... ..	Décomb. S.-E.	365 ..
Crédit lyonn.	790 ..	Gaz de Lyon.	1250 ..
Union génér.	... ..	Gaz S.-et-L.	... ..
B. Lyon-Loire	... ..	F. Terrenoire	... ..
Mobilier esp.	... ..	L'Horme....	1620 ..
Banque otto.	733 75	Le Creuso	635 ..
Pays autrich.	535 ..	Acier. Marin.	223 ..
S. Lyonnaise	... ..	Mines Loire.	... ..
P.-L.-M.....	... ..	Montrambert	9[illegible] ..
Chemins aut.	635 ..	St-Etienne...	265 ..
Lombard....	288 75	Rive-de-Gier	... ..
Saragosse...	535 ..	Roche-Firm.	... ..
Nord-d'Esp.	620 ..	Cie Abattoirs	... ..

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 13 mars 1882

NOMBRE	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brous.	Syrie	G. V. S.	Bengale	Chine	Canton	Japon	Poids.
47	Org.	12	»	10	9	»	1	»	2	7	2	4	4230
43	Tra.	4	»	1	9	»	»	»	»	16	5	8	3139
54	Grè.	5	1	»	23	3	»	»	»	17	»	5	4158
13	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Bob	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lai.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
162		21	1	11	41	3	1	»	2	40	7	17	11527

BALLOTS PESÉS

2	Org.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	107
8	Tra.	»	»	»	2	»	»	»	3	1	2		400
76	Grè.	»	»	»	3	2	»	»	61	»	10		3800
3	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
89		2	»	»	5	2	»	»	64	1	12		4307

Tribune publique

Nous recevons la lettre suivante :

Annonay, le 12 mars 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Le journal le *Petit Lyonnais* n'a pas publié la réponse suivante que je lui ai adressée :

Au nom de la chambre syndicale, je proteste contre votre insertion du 9 dernier, il faudrait être bien dénué d'esprit pour ne pas voir que votre correspondant est un patron de cette ville.

Si un ouvrier de Lyon est venu ici exécuter des travaux aux pièces, il n'a pas pour cela abandonné des journées plus élevées que celles [illegible] ité. Cet [illegible] un tâcher[illegible] ille qu'[illegible] et la plupart du temps hors de Lyon.

Si les ouvriers soucieux de leurs droits ont compris la nécessité de fonder une chambre syndicale c'est qu'ici nous n'avons ni conseils de prud'hommes, ni tarifs reconnus et nous sommes obligés de subir toutes les volontés de nos patrons qui nous salarient selon leur bon vouloir.

Le temps des tâcherons est passé, le simple gros bon sens démontre trop clairement que si un homme, pour satisfaire son intérêt personnel, produit un tiers d'ouvrage [illegible] par jour en faisant des heures supplémentaires parce qu'il est à la tâche, c'est [illegible] travail qu'il vole à son semblable, un tiers de [illegible] cependant le tarif du travail [illegible] seulement [illegible] me base du prix de jour[illegible]

La chambre syndicale [illegible] au pièce, mais [illegible]

Pour la chambre syndicale des ouvriers plâtriers-peintres d'Annonay :

Le président, Fleury BASSET.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui mardi, 14 courant, à 4 h. 3[4, auront lieu les funérailles de

Nicolas BATON

Le convoi partira de l'hospice de la Charité, sortie par le quai, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Les délégués syndics sont priés de réunir leurs sections au plus tôt, pour percevoir les cotisations du mois de mars.

Nous invitons tous les ouvriers à se faire inscrire dans leur section.

A la veille de la lutte, l'union seule peut nous assurer la réussite.

Que dimanche, 19 mars, toute la corporation soit à la salle de l'Elysée pour entendre les délégués de Paris et de la province, et déclarer la grève, s'il y a lieu.

Pour la commission exécutive :

Le président, DESSEMOND.

Nota. — La corporation est prévenue qu'un siège permanent est établi pour la commission exécutive de la Chambre syndicale, chez M. Laverrière, rue de la Barre, 8, pour les renseignements et les cotisations de la Chambre syndicale, de huit à dix heures du soir.

Chambre syndicale des tourneurs robinetiers. — Tous les syndics sont convoqués pour aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, au siège social, place de l'Hôpital, 2. — Urgent.

Le secrétaire, L. BOSC.

.·.

Ouvriers cordiers. — La commission exécutive du règlement invite toute la corporation à une réunion générale privée, pour mercredi 15 mars, à 8 heures du soir, au siège de la chambre syndicale, Grande-rue de la Guillotière, 133.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport de la commission exécutive. — 2° Discussion sur l'intérêt général de la corporation. — 3° Propositions diverses.

Pour la commission :

Le secrétaire-adjoint, J. CLÉMENT

Nota. — La plus grande exactitude est de rigueur, de grandes décisions devant être prises.

Ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

.·.

Chaudronniers en fer similaires. — La corporation est invitée à assister à une réunion qui aura lieu mercredi 15 courant, à huit heures du soir, chez M. Bellardon, quai des Célestins, 2, angle de la rue Port-du-Temple.

ORDRE DU JOUR

La commission exécutive rendra compte de son entretien avec MM. les patrons.

Les manœuvres sont spécialement invités à assister à cette réunion, d'une importance capitale, vu que les modifications au règlement sont principalement pour eux.

Pour la commission, J.-C. MEYER.

.·.

Offre d'emploi

On demande des monteuses, faufileuses et piqueuses pour le corset, rue Dunoir, 77.

.·.

Demande d'emploi

Un chauffeur machiniste, âgé de de 40 ans, demande une place. — Bonnes références. — Ecrire poste restante, Bellecour, à L. J.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

122

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

LAVIGNE DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Tolor

(Suite.)

Tous les matins, une jeune fille arrivait à l'hôtel presque aussitôt après la visite du docteur.

Cette jeune fille c'était Lucile Gonthier qui, après avoir dévoré le bulletin, ne traçait jamais que ce nom, ou plutôt ce surnom : *La Fauvette.*

La pauvre Lucile avait changé beaucoup; son doux visage était pâli; ses yeux charmants n'offaient plus leur éclat accoutumé; un cercle de bistre entouraient ses paupières.

Elle ne chantait plus, la Fauvette!...

Le deuil de son cœur rendait muette sa voix de cristal.

Maman Verdier, l'ex belle herboriste, ne savait à quoi attribuer une mélancolie trop visible, que Lucile s'efforçait en vain de nier et dont elle cachait obstinément la véritable cause.

Elle aimait, la mignonne!... — Elle aimait le prince de toutes les forces de son jeune cœur et de son âme chaste!...

Un matin, arrivant un peu plus tôt que de coutume à l'hôtel de la rue François 1er, elle se trouva en face d'Antonin Frébault qui sortait.

Le médecin la reconnut aussitôt et lut sur sa physionomie touchante ses angoisses et son chagrin.

— Vous venez prendre des nouvelles, de votre cher protecteur, mon enfant ? lui dit-il.

Lucile voulut répondre; l'émotion étrangla ses paroles dans sa gorge.

Elle ne put que faire un signe affirmatif et ses larmes jaillirent.

Antonin Frébault, nous le savons, était le meilleur homme du monde, malgré ses allures singulières de viveur à outrance et de sceptique endurci.

Il se sentit remué par l'émotion si communicative de la jeune fille.

Ses paupières devinrent humides.

Prenant Lucile par la main il l'attira un peu à l'écart.

— Voyons, chère petite, lui dit-il, du courage!... Ne pleurez pas...

— Du courage, monsieur le docteur, murmura la blonde enfant, je n'en ai plus...

— Et, si je vous donnais de bonnes nouvelles ?

La Fauvette leva vivement ses yeux couleur d'azur, où brillait un rayon de joie allumé par les paroles du medecin.

Elle répéta.

— De bonnes nouvelles ?...

— Oui, mon enfant.

— Bien vrai ?..

— Je vous l'affirme...

— Le prince est donc hors de danger ?...

— Ce serait trop dire et je n'ose me prononcer encore d'une façon si formelle, mais j'espère aujourd'hui beaucoup plus que je n'espérais hier, et c'est là, vous comprenez, un progrès considérable... — Il y a bien des chances pour que le *mieux* commencé marche rapidement et nous conduise à la convalescence...

Lucile joignit les mains, en balbutiant :

— Ah ! monsieur le docteur, que vous me rendrez heureuse !...

— Vous le serez bientôt plus encore.

— Le prince a-t-il recouvré l'usage de la parole ?...

— S'il essayait de parler, il compromettrait sa guérison.— Le silence avant tout, voilà mon ordonnance.

— Et vous n'oublierez pas ce que je vous ai demandé ?... ce que vous avez bien voulu me promettre ?...

— De mettre votre nom sous les yeux du prince ?

Lucile devint pourpre en répondant :

— Oui, c'est bien cela...

— Je vous renouvelle la promesse de ne point l'oublier... — lorsque le prince pourra m'écouter sans danger, le premier nom qu'il entendra sera le vôtre...

— Oh ! monsieur le docteur, que vous êtes bon !!

— Qui ne le serait avec vous, pauvre mignonne ! !

La Fauvette reprit le chemin de Belleville.

Pour la première fois, depuis bien des jours, elle se sentait le cœur allégé et respirait à pleins poumons.

César de Fossaro, comme Lucile et comme Geneviève, ne manquait pas de venir chaque jour prendre des nouvelles d'Hector.

L'état stationnaire du petit prince, qui paraissait ne pouvoir se décider ni à vivre ni à mourir, causait au baron une inquiétude profonde, mais, — (quoique le temps lui parût énormément long), la patience s'imposait.

Faisant de nécessité vertu, il se cuirassait de philosophie et se disait que, même en mettant tout au pis, il en serait quitte pour recommencer plus tard ce qu'il avait déjà tenté sans résultat.

.....

Deux jours s'étaient écoulés depuis le retour du duc Henry à l'hôtel du faubourg Saint-Honoré.

M. de Fossaro possédait les clefs, exécutées moyennant finance dans l'atelier clandestin de la rue de Lappe, d'après les empreintes fournies par Blanche. — Il avait hâte de savoir ce qui se passait chez M. de Chaslin.

En conséquence il résolut de s'assurer sans plus de retard si la fausse Adrienne de Lasseny avait placé dans le kiosque du jardin les renseignements attendus.

Deux heures du matin venaient de sonner.

César s'était installé vers minuit à une table de baccara dans un des cercles dont il faisait partie, et, la chance le favorisant, il gagnait cinq ou six cents louis, quoique son jeu fût très modéré.

En sortant du club il se fit conduire à l'angle de la rue Boissy-d'Anglas et de l'avenue Gabriel.

Sa voiture s'arrêta le long du mur de soutènement de la terrasse du Cercle impérial.

Il descendit et continua sa route à pied.

Un ciel brumeux, sans étoiles et sans lune, rendait la nuit très sombre.

Les becs de gaz combattaient mal l'obscurité compacte des Champs-Elysées déserts.

C'est à peine si de loin en loin on voyait apparaître comme deux luciolcs, et disparaître aussitôt, les lanternes d'un fiacre se dirigeant vers la place de la Concorde.

Arrivé en face de la grille qui fermait du côté de l'avenue le parc en miniature de l'hôtel Chaslin, Fossaro ralentit le pas et s'approcha de la petite porte pratiquée dans cette grille.

Il regarda à droite et à gauche pour s'assurer qu'aucun passant attardé ne foulait le macadam de l'avenue Gabriel.

Le silence absolu le rassura.

Au bout d'une seconde il tira deux clefs de sa poche, choisit la plus grande et l'introduisit dans la serrure.

L'empreinte livrée par Blanche avait permis à l'ouvrier d'accomplir un véritable travail de précision.

Du premier coup la clef tourna.

La petite porte dont la jeune fille, quelques heures auparavant, avait huilé les gonds, s'ouvrit sans bruit.

Le baron jeta un coup d'œil autour de lui et prêta l'oreille.

Même solitude, même silence.

Il entra, en repoussant la porte derrière lui.

Le plan topographique dont Blanche avait tracé les lignes s'était grave dans sa mémoire et lui servait de guide au milieu des ténèbres.

Il atteignit sans peine le pavillon rustique situé vers la gauche.

La clef devait se trouver à la serrure, croyait-il ; — ses prévisions ne furent point déçues.

Cesar franchit le seuil.

Autour de lui tout était noir. — Des volets extérieurs, ajustés sur les vitrages du kiosque, rendaient les ténèbres compactes.

Le nocturne visiteur tira de sa poche une boîte contenant des allumettes-bougies ; il en fit flamber une.

Cette lueur fugitive lui montra le meuble sur lequel reposaient les deux potiches en faïence de Delft, indiquées par Blanche-Adrienne et contenant des plantes artificielles entourées de mousse.

Le baron s'approcha du meuble, laissa tomber l'allumette qui s'éteignit et plongea ses doigts à tâtons dans la mousse de l'une des potiches.

Il ne trouva rien.

Sa seconde tentative fut plus heureuse...

Un papier plié en quatre frissonna sous ses doigts.

M. de Fossaro prit ce papier, le glissa dans la poche de son gilet, sortit du kiosque avec autant de mystère et de prudence qu'il avait mis à y pénétrer, quitta le jardin, redescendit l'avenue, et rejoignit la voiture qui l'attendait à l'angle de la rue Boissy-d'Anglas.

Arrivé chez lui, rue de Provence, vers trois heures du matin, il s'enferma dans le cabinet de travail que nous connaissons, tira de sa poche le papier mystérieux, le déplia et en examina le contenu.

En tête se trouvaient ces trois lignes en style télégraphique :

« Duc revenu.

« Tout est calmé.

« Voici copie de lettre écrite par duc à la duchesse. »

Au-dessus de ces quelques mots Blanche avait en effet copié la lettre d'Henry de Chaslin, datée de la Roche-sur-Loire et que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs.

Fossaro la lut avec une attention profonde.

Il haussa les épaules imperceptiblement, et il tendait le papier vers la flamme pour le détruire, quand soudain son visage changea d'expression; il se ravisa, et s'asseyant à son bureau qu'éclairait une lampe à réflecteur, il relut ce qu'il venait de lire, mais cette fois, en étudiant chaque phrase, en pesant chaque mot.

A mesure qu'il avançait dans ce travail mental, des feux jaillissaient de son œil unique, tandis qu'une joie singulière illuminait sa physionomie mobile.

— Et j'allais brûler ce billet sans le relire! — murmura-t-il. — Ah! ça, j'étais donc idiot! — Que de sottises l'irréflexion fait commettre!... Ceci dans mes mains est une égide qui me protège en cas de malheur et rend toute accusation impossible!...

(A suivre.)

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 % aux bons à échéance, à 2 ans.
4 % id. id. 18 mois
3 % id. id. 1 an
2 1/2 % id. id. 6 mois
2 % id. id. 3 mois
1 % à l'argent remboursable à **VUE**

LAITERIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 1.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.

Constituée par acte de Me Chardenet, notaire en date du 13 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL :

LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de **500** fr.

Soit **125** fr. à verser comme suit :
25 fr. en souscrivant ;
50 fr. à la répartition ;
50 fr. au 31 mars contre remise du titre.

125 fr.

Chaque action donne droit :

1° A une part proportionnelle dans l'actif social ;
2° A 5 0/0 par an sur les sommes versées ;
3° A 70 0/0 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Société, après prélèvement de la réserve et des 5 0/0 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A Lyon, au siège social, *60, rue de l'Hôtel-de-Ville*, jusqu'au **15 mars**

NOTA. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la réduction sera proportionnelle. 15 ans

LE

PETIT ROMAN FEUILLETON

Commence Aujourd'hui

LE

FOU DE LA BOURSE

PAR

Octave FÉRÉ et Julien LEMER

UN NUMÉRO A DIX CENTIMES

Tous les Mardis

Dépôt principal : 1, rue de Jussieu, 1

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disponibilité. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

GUÉRISON radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma**, des affections récentes et anciennes, par l'**Extrait de Salsepareille** de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — *Consultations gratuites tous les jours.*

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales *gratuites*, tous les jours de 1 h. à 3 h., *rue Ferrandière, 27.*

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT**, bandagiste, *5, rue de la Barre, Lyon.* Utile grossesse et suites de couches.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31e Année,

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du **CRÉDIT GÉNRAL FRANÇAIS**, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. *Boulevard de la Croix-Rousse, 159.*
B. *Place du Pont, 3, Guillotière.*

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les **Dames enceintes**
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connaît l'Allemand

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais* rue des Marronniers, 8.

BON FONDS DE CHAPELLERIE

A céder à l'amiable

S'adresser à M. Deininger, montée Saint-Sébastien, 18.

TRÈS BONNE OCCASION

A vendre, pour cause de maladie, un **Comptoir-Buvette** situé rue Sébastien-Gryphe. — Voir M. Hagatte, régisseur, cours de Brosses, 47, de 9 h. à 11 h.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrique de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante (Bellecour).
Bonnes références.

A VENDRE
ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

A VENDRE

D'OCCASION

une **Table** en noyer verni de 24 couverts ; un **lit en fer** et un **Lavabo**.

S'adresser quai de la Guillotière, 24, de 10 h. à 11 h.

PENSION BOURGEOISE

Pour homme, grand clos, panorama magnifique, salle de bains, à une heure de la gare, correspondance et voitures particulières. — Mme veuve NÉTIEN, à Fleurie (Rhône).

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles *pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.*

Détail au prix du gros

MADAME STÉPHANIE

Prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1er.

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE

82, rue de l'Arbre-Sec, LYON

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

Fs DIEM, Tailleur

7, Rue Mortier, 7

Tailleur à Façon

Réparations en tous genres

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et déconstipantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

GUERISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservatrice et infaillible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Beyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez le *Réglisse homéopathique* du dr **Schismann**, 90 c. la boîte de 100 grammes : Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

MAISON
DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

AVIS
AUX

MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, **LÉON BERTRAND**, *12, rue Confort.* — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE ET DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosses. — A GRENOBLE, pharm. Chatrousse et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ
DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

INJECTION ROUX

GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie **ROUX**, 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr..

DÉPOT : Pharm. **Baverel**, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — *Envoi par la poste.*

EN VENTE
à l'Agence V. FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort — LYON
LE

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo	25 × 16	ordinaire	7 fr.	Perfectionné	20 fr.
N° 2 in-quarto	29 × 24	encre	12 fr.	encre noire	25 fr.
N° 3 ministre	35 × 25	violette	15 fr.	indélébile	30 fr.
N° 4 in-folio	45 × 30	id.	20 fr.	id.	35 fr.

L'**Express-Graphic** complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié *franco* en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2me, LYON

PASTILLES INDIENNES du Docteur Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, Pharmacie BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60, à LYON.

Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — *Détail dans toutes les bonnes pharmacies.*

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

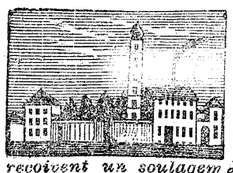

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — **Quarante ans de succès.** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. *Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.* — Prix suivant grandeur, de **50** cent. à **3** fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. *(Franco par timbres ou mandats).*

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

40e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par Mme PARADIS

Sage-femme de 1re classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

Mme PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, **rue Bourbon, 2** (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infaillible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et **réputés incurables**, fussent-ils vieux de 30 ans. — EYMIN, *à Vienne (Isère)*

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

AGENCE DE PUBLICITE Vor FOURNIER

SUCCURSALE
SAINT-ETIENNE
6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.
Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné Petit Dauphinois.
Vienne : Journal de Vienne.
Bourgoin : Indicateur.
Allevard : Gazette d'Allevard.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Progrès de l'Ain, — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trévoux : Journal
Nantua : Abeille

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante des valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON